

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 2/11/2016

Objet de la délibération : ZAC de la Gravoux – vente de terrain clinique vétérinaire « La Bolène »

L'an deux mille seize et le sept novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Michel Romeyer, Serge Vray, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Jacques Blanchard, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Sébastien Teyssier excusé a donné procuration à Annie Grégoire

Marie Meley excusée a donné procuration à Michel Romeyer

Jean Marc Sardat excusé a donné procuration à Jacques Blanchard

Hervé Béal excusé a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Jean Louis Jayol, Bernard Fournier, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016

Monsieur le Président fait part au Conseil communautaire de la demande, par courrier du 17 octobre 2016, de la SCP de vétérinaires de la Bolène, en la personne de M. Pierre-Louis DUMAS, d'acquérir 125 m² de la parcelle 488 – section B – lieu-dit Girodon – Commune de La Tourette dont la superficie totale est de 629 m², pour régulariser et homogénéiser leur tènement.

Le service France Domaine a été sollicité, le 17 octobre 2016, et a émis l'avis 2016-312V1340. Ce dernier indique pour cette parcelle une valeur vénale de 10€ HT le m², soit 1 250 € hors taxes.

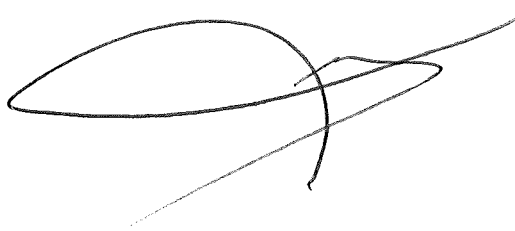
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide de vendre à la société civile professionnelle de vétérinaires de la Bolène, 125 m² de la parcelle cadastrée section B n°488 d'une surface de 629m² sur la commune de La Tourette,
- Approuve la proposition de prix de 1 250€ hors taxes,
- Donne tout pouvoir au Président, avec possibilité de déléguer, pour signer le compromis de vente ainsi que la vente,
- Autorise M. le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de cette vente

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Bonnet-le-Château,
Le 07 novembre 2016



Le Président,
Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016